

Février 2004

## La prévention dans les plans départementaux d'élimination de déchets ménagers et assimilés

Les plans départementaux d'élimination des déchets ménagers et assimilés déclinent les orientations retenues par les acteurs locaux en matière de gestion des déchets. Ils constituent un outil tout à fait approprié pour encourager et promouvoir les actions sur la prévention des déchets.

A l'initiative du ministère de l'écologie et du développement durable, une expérimentation pilote pour une meilleure prise en compte de la prévention dans les plans d'élimination des déchets ménagers et assimilés a été menée. Cette action a concerné les départements des Ardennes, du Cantal, de l'Hérault, des Deux-Sèvres et des Vosges. Engagée en novembre 2001 elle a donné lieu dans chacun des départements à deux séquences de formation dont l'objectif s'articulait autour de l'aide à la réflexion sur la notion de prévention, la prise en compte de la prévention dans le contenu du plan et lors du suivi de sa mise en œuvre et l'accompagnement dans le montage d'actions de prévention sur le terrain.

Une réunion de synthèse tenue en décembre 2002 a permis de faire un bilan positif de l'action de formation et de son appropriation par les acteurs locaux. Chacun des cinq départements a pu faire état de propositions concrètes issues de cette action dont certaines ont eu une portée forte. Ainsi le département des Deux-Sèvres a organisé, le 16 décembre 2003, une journée technique intitulée « 18 mois de prévention des déchets en Deux-Sèvres ».

Il a été retenu de prolonger le dispositif en partenariat avec l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et de prévoir notamment de l'étendre aux départements qui souhaitent bénéficier d'une telle formation. La fiche rédigée par l'ADEME présente quelques types d'actions en ce sens.